

## MURIATIC ACID

### SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	MURIATIC ACID
Autres moyens d'identification	01010000
Usage recommandé	Décapage acide, décapage d'acier, pétrole et gaz, minéral et minéral, transformation des aliments, pharmaceutique, synthèse chimique organique.
Fabricant	Lawrason's, Inc, 460 Wyecroft Road, Oakville, Ontario, L6K 2G7, (905) 842-8300, www.Lawrasons.com
Identificateur du fournisseur	Lawrason's, Inc, 460 Wyecroft Road, Oakville, Ontario, L6K 2G7, (905) 842-8300, www.Lawrasons.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 or *666 on a cellular phone
Numéro de la FDS	01010C11
Date de préparation	le 01 février, 2017

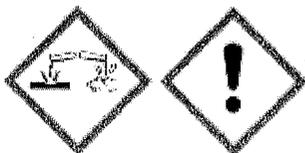
### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

#### Classification du SGH

Matières corrosives pour les métaux - catégorie 1; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 1; Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

#### Éléments d'étiquetage SGH



Danger

#### Mention de(s) danger(s) :

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseil(s) de prudence :

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Identificateur du produit : MURIATIC ACID - Ver. 1

Date de préparation : le 01 février, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 01 février, 2017

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention :**

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

**Stockage :**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.

**Élimination :**

Éliminer le contenu/récipient en conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Autres dangers**

Dangers non classifiés ailleurs : Inconnu.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mixture :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Hydrochloric acid	7647-01-0	30.00-60.00		

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

**Mesures de premiers soins**

**Inhalation**

Si la respiration est difficile, amener la personne à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Contact avec la peau**

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Ingestion**

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Identificateur du produit : MURIATIC ACID - Ver. 1

Date de préparation : le 01 février, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 01 février, 2017

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser des agents extincteurs compatibles avec le produit et appropriés à l'incendie environnant. Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée.

#### Agents extincteurs inappropriés

Eau. Ne pas utiliser de jet d'eau comme un extincteur, car cela va étaler le feu.

### Dangers spécifiques du produit

Peut s'accumuler en quantités dangereuses au plafond et à la partie supérieure des espaces clos, ce qui crée un risque pour la santé.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Prendre d'extrêmes précautions. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié.

### Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler ce produit. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, frais, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité), à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Hydrochloric acid		2 ppm		5 ppm		3 ppm

### Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

### Mesures de protection individuelle

Identificateur du produit : MURIATIC ACID - Ver. 1

Date de préparation : le 01 février, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 01 février, 2017

**Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

**Protection de la peau**

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques et un appareil de protection respiratoire.

**Protection des voies respiratoires**

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Basic Physical and Chemical Properties**

<b>Apparence</b>	Liquide jaune Incolore à.
<b>Odeur</b>	Âcre
<b>Seuil olfactif</b>	0.3 ppm Cause de la fatigue olfactive.
<b>pH</b>	< 1
<b>Melting Point/Freezing Point</b>	-30 °C (-22 °F) (melting); -30 °C (-22 °F) (freezing)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	> 100 °C (212 °F)
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Pas disponible
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (lower)
<b>Tension de vapeur</b>	84 mm Hg à 20 °C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	1.16 - 1.19
<b>Solubilité</b>	Très soluble in water
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible (kinematic); Pas disponible (dynamic)
<b>Other Information</b>	
<b>Densité en vrac</b>	1.05 - 1.18 kg/L

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique**

Habituellement stable.

**Risque de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter**

Matières incompatibles. Exposition prolongée à de hautes températures. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Identificateur du produit : MURIATIC ACID - Ver. 1

Date de préparation : le 01 février, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 01 février, 2017

**Matériaux incompatibles**

Bases, amines, métaux, permanganates, (e.g. potassium permanganate), fluorine, métaux acétylides, hexalithium disilicidé.

**Produits de décomposition dangereux**

Hydrogène chlorure; chlore; hydrogène gazeux.

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Hydrochloric acid	3124 ppm (rat) (1 heure d'exposition)	900 mg/kg (lapin)	5010 mg/kg (lapin)

**Corrosion/Irritation Cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

**Lésions oculaires graves/Irritation oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique****Inhalation**

Les vapeurs et le brouillard irrite la gorge et les voies respiratoires et provoque la toux.

**Absorption par la peau**

Provoque des brûlures de la peau.

**Ingestion**

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures du système digestif. L'ingestion peut produire des brûlures aux lèvres, à la cavité buccale, aux voies aériennes supérieures, à l'oesophage et éventuellement au tractus digestif.

**Danger par aspiration**

Aucun renseignement trouvé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées**

Peut causer irritation de l'appareil respiratoire. Peut causer des lésions des voies respiratoires.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Cancérogénicité**

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Hydrochloric acid	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée

**Toxicité pour la reproduction****Fonction sexuelle et la fertilité**

N'est pas réputé pour causer des effets sur les fonctions sexuelles ou la fertilité.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non réputé comme un mutagène.

**SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

En raison du faible pH de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une écotoxicité significative lors de l'exposition aux organismes aquatiques et aux systèmes aquatiques.

**Persistance et dégradation**

Non biodégradable.

Identificateur du produit : MURIATIC ACID - Ver. 1

Date de préparation : le 01 février, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 01 février, 2017

L'acide chlorhydrique sera probablement neutralisé au chlorure par l'alcalinité présente dans l'environnement naturel.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible.

**SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**Les méthodes d'élimination**

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
US DOT	1789	Hydrochloric acid (Hydrochloric acid)	8	II
IATA (Air)	1789	Hydrochloric acid (Hydrochloric acid)	8	II

**Dangers environnementaux** Sans objet

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)**

Sans objet

**SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

Composants SARA 302

Aucun produit chimique de ce produit n'est assujéti aux exigences en matière de déclaration de la SARA titre III, article 302.

Composants SARA 313

Les composants suivants sont soumis aux niveaux de déclaration établis par la SARA Titre III, Section 313: Acide chlorhydrique N ° CAS. 7647-01-0

Dangers SARA 311/312

Risque aigu pour la santé.

**Canada**

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

**Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Inscrit sur la LIS.

**États-Unis**

**Autres listes réglementaires des É-U**

SARA Title III - Section 302 : SARA Title III - Section 313.

Massachusetts Droit de savoir Composants Acide chlorhydrique No. CAS. 7647-01-0

Identificateur du produit : MURIATIC ACID - Ver. 1

Date de préparation : le 01 février, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 01 février, 2017

Pennsylvania Right To Know Composants Acide chlorhydrique No. CAS. 7647-01-0

New Jersey Droit de savoir Composants Acide chlorhydrique No. CAS. 7647-01-0

Californie Prop. 65 Composants Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre problème de reproduction.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 3 Inflammabilité - 0 Instabilité - 1

FDS préparée par Directeur technique

Numéro de téléphone 905-842-8300

Date de préparation le 01 février, 2017

Date de la plus récente version révisée le 01 février, 2017

Signification des abréviations CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer

### Références

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Accelrys, Inc. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

### Autres informations

Toutes les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et l'expérience de notre produit et n'est pas exhaustive. Il s'applique au produit tel que défini par le cahier des charges. Dans le cas de combinaisons de mélanges, il faut confirmer qu'aucun nouveau risque n'existe. Dans tous les cas, l'utilisateur n'est pas dispensé d'observer toutes les procédures légales, administratives et réglementaires relatives au produit, l'hygiène personnelle et l'intégrité du milieu de travail. (Sauf indication contraire, les informations techniques ne s'appliquent qu'au produit pur). À notre connaissance actuelle, les informations contenues dans ce document sont exactes à la date du présent document. Cependant, ni Lawrason's, ni aucune de ses sociétés affiliées n'offrent de garantie, expresse ou implicite, ou n'assume aucune responsabilité relativement à ces informations ou à son utilisation. Ces informations sont destinées à être utilisées par des personnes techniquement qualifiées à leur propre discrétion et à leur propre risque et ne se rapportent pas à l'utilisation de ce produit en combinaison avec une autre substance ou tout autre procédé. L'utilisation envisagée en conformité avec la loi applicable, la manière d'utiliser et si des brevets sont violés. Ces informations ne donnent que des propriétés typiques et ne doivent pas être utilisées à des fins de spécification. Lawrason, Inc. se réserve le droit d'apporter des ajouts, des suppressions ou des modifications aux informations à tout moment sans notification préalable.

### Avis

Bien que nous croyons exactes les données soumises à la date ci-haut mentionnée, la compagnie ne garantit aucun des détails ci-joints et de ce fait se décharge de toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces données. Ces données sont offertes uniquement pour votre considération, recherche et vérification.

Identificateur du produit : MURIATIC ACID - Ver. 1

Date de préparation : le 01 février, 2017

Date de la plus récente version révisée : le 01 février, 2017

Page 07 de 07